

## Délibération n° 2015-4 du 19 février 2015 relative au compte de gestion de 2014

L'an deux-mille-quinze, le dix-neuf février, à dix-huit heures, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Deûlémont, salle du conseil, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 13 février 2015.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (13) :

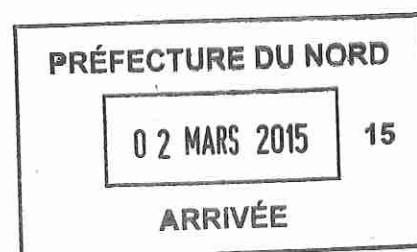
- Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque ;
- Véronique Playoust-Garnier, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;
- Jean-Claude Boutry, 2<sup>e</sup> délégué de Comines ;
- Christophe Liénart, 1<sup>er</sup> délégué de Deûlémont ;
- Emmanuel Wambre, 2<sup>e</sup> délégué de Deûlémont ;
- François Dedryver, 2<sup>e</sup> délégué d'Halluin ;
- Jacques Rémony, 2<sup>e</sup> Vice-président, 1<sup>er</sup> délégué de Linselles ;
- Yves Lefebvre, 2<sup>e</sup> délégué de Linselles ;
- Jean-Jacques Veroone, 1<sup>er</sup> délégué de Warneton ;
- Nicolas Déan, 2<sup>e</sup> délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> Vice-président, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés donnant pouvoir (1) :

- Gustave Dassonville, 1<sup>er</sup> délégué d'Halluin (à M. Dedryver).

Présents non-votants (7) :

- Élodie Haquette, suppléante de Véronique Playoust-Garnier, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;
- Pascal Legrand, suppléant de Jean-Claude Boutry, 2<sup>e</sup> délégué de Comines ;
- Cédric Lemay, suppléant de Christophe Liénart, 1<sup>er</sup> délégué de Deûlémont ;
- Anne-Sophie Facon, suppléante d'Emmanuel Wambre, 2<sup>e</sup> délégué de Deûlémont ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud ;
- Cathy Lefebvre, suppléante d'Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud.



## Délibération n° 2015-4 du 19 février 2015 relative au compte de gestion de 2014

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu sa délibération n° 2014-18 du 27 mai 2014 portant budget primitif pour 2014, modifiée par sa délibération n° 2014-25 du 16 octobre 2014 ;

Vu sa délibération n° 2015-3 du 19 février 2015 relative au compte administratif de 2014 ;

Vu les titres définitifs des créances à recouvrer ;

Vu le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;

Vu les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats ;

Vu le compte de gestion de 2014 dressé par Monsieur Jean-Michel Lenglet, inspecteur divisionnaire des finances publiques d'Halluin, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que, par la délibération du 19 février 2015 susvisée, le compte administratif de l'exercice 2014 a été adopté ;

Considérant que le Comité syndical est appelé à statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, et sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

**Article unique.** — Le compte de gestion de 2014, établi par l'inspecteur divisionnaire des finances publiques d'Halluin et visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Comité syndical. Ledit compte de gestion est adopté.

Transmis en préfecture le 26 FEV. 2015

Acte certifié exécutoire à dater de ce jour.



Pour extrait conforme

Le Président,

ALAIN DETOURNAY

30000 -EURALYS SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	11 674,26	490 141,89	501 816,15
Titres de recettes émis (b)	7 531,69	436 634,23	444 165,92
Réductions de titres (c)	0,00	7 228,00	7 228,00
Recettes nettes (d = b -c)	7 531,69	429 406,23	436 937,92
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	11 674,26	490 141,89	501 816,15
Mandats émis (f)	2 342,06	459 500,01	461 842,07
Annulations de mandats (g)	0,00	574,47	574,47
Dépenses nettes (h = f -g)	2 342,06	458 925,54	461 267,60
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d -h) Excédent	5 189,63		
(h -d) Déficit			
		29 519,31	24 329,68
		PRÉFECTURE DU NORD	
		02 MARS 2015 15	
		ARRIVÉE	

